

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20250327-2025_14-DE
Reçu le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025

SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 26 MARS 2025
À 18 h

Délibération 2025 / 14
(5^e délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 15
Votants : 19

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation
19/03/2025

Date de publication
du procès-verbal de
la séance :
28/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 mars à 18 h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, LAVERGNE Frédéric, BORIS Yvette, BRAMOND Philippe, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain.

Absents représentés : BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), GARBE Daniel (donne pouvoir à DELEUZE Christian), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), GROUGEARD Michel (donne pouvoir à ROUQUIE Vincent).

Absents excusés : SYLVESTRE Michel (quitte la séance pour le vote des comptes administratifs), SERMET Jean-Claude.

Absents : MAIGNE Solange, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, CASTAGNE Yoan, VERTES Alain.

Secrétaire de Séance : CHAVET-JABOT Francis.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE GRAMAT – EXERCICE 2024.

Conformément à l'Article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président ». Ainsi, les membres du Conseil municipal de Gramat ont élu Monsieur Christian DELEUZE comme Président pour débattre des comptes administratifs 2024.

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2024 du Budget Principal de la Commune,

Le Conseil Municipal, après avoir en délibéré, et à **Punanimité**,

- **APPROUVE** le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés :	-	748 783,36	-	2 241 713,37
Réalisation de l'exercice :	3 874 271,80	4 258 146,38	2 344 722,08	1 021 027,05
Totaux :	3 874 271,80	5 006 929,74	2 344 722,08	3 262 740,42
Résultat de clôture par section :	-	1 132 657,94	-	918 018,34

AR Prefecture

046-214601288-20250327-2025_14-DE
 Reçu le 27/03/2025
 Publié le 27/03/2025

Capacité de financement d'Investissement :	918 018,34
Restes à réaliser en dépenses d'Investissement :	288 163,94
Restes à réaliser en recettes d'Investissement :	441 989,50
Capacité de financement avec RAR :	1 071 843,90
Rappel excédent de fonctionnement :	1 132 657,94
Résultat de clôture <u>*avec</u> RAR :	2 204 501,84
Résultat de clôture <u>*sans</u> RAR :	2 050 676,28

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser suivants :

<i>RESTES À RÉALISER 2024 – DÉPENSES</i>		
Opérations	LIBELLE DE L'OPERATION	Montant
c/2041582	TRX ÉLECTRIFICATION EXT.BT TJ DOJO CLUB HOUSE TENNIS	20 160,00 €
c/2051	MIGRATION VERS DOMINO WEB 2 MODULES ET PORTAIL FAMILLE ALSH ESP J PERISCO.	264,00 €
c/21321	TRX DE RENOVATION & ISOLATION DES COMBLES DE 2 MAISONS SITUÉES AV DE BELGIQUE	41 497,45 €
c/2151	TRX DIVERS PROGR VOIRIE 24 MISES A NIVEAU R. PASTEUR LACAM BERGOUIGNOUX	17 112,00 €
c/21318	CARTE MERE POUR DELL ECOLE ELEMENTAIRE	237,60 €
c/2188	ABRI BOIS PERISCOLAIRE	289,00 €
OP. 9028	REHABILITATION DOJO (cptc 2313)	80 339,38 €
OP. 9029	REHABILITATION CITE ROCAMADOUR (cptc 21321)	5 625,98 €
OP. 9035	RENOVATION SALLE ANCIENNE BIBLIOTHEQUE (cptc 21318)	5 682,00 €
OP. 9045	ETABLISSEMENTS COMMUNAUX DIVERS (cptc 2031)	19 921,92 €
OP. 9138	SIGNALISATION (cptc 215738)	710,40 €
OP. 9176	HOTEL DE VILLE (cptc 2031 = 1 800.00 +21848 = 3 216.62 €)	5 016,62 €
OP. 9180	RENOVATION GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE (cptc 21318 = 643.20 € + cptc 2313 = 900.00 €)	1 543,20 €
OP. 9181	BATIMENT LES TILLEULS (cptc 21318)	12 764,39 €
OP. 9182	REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE CLEMENT BROUQUI (cptc 2313)	77 000,00 €
TOTAL :		288 163,94 €

<i>RESTES À RÉALISER 2024 – RECETTES</i>		
	LIBELLE DE L'OPERATION	Montant
c/1323	SOLDE SUBV DEPARTEMENT FAST REHABILITATION DOJO VESTIAIRES TRIBUNES STADE RUGBY	148 480,50 €
c/1328	SOLDE A N S SUBV. REHABILITATION ENERGETIQUE DOJO	119 000,00 €
c/13461	SOLDE DETR 2023 REHABILITATION DOJO TRIBUNE VESTIAIRES STAGE RUGBY	174 509,00 €
TOTAL :		441 989,50 €

AR Prefecture

046-214601288-20250327-2025_14-DE
Reçu le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur SYLVESTRE se retire avant le vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

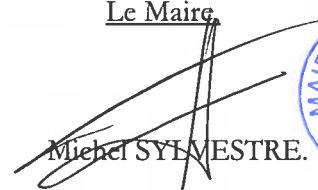
POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Francis CHAVET-JABOT.

Le Maire,



Michel SYLVESTRE.

